

sages paroles se perdirent dans le bruit et ne furent pas écoutées. Longtemps encore, le débat se poursuivit dans l'agitation, et la Convention, en fin de compte, autorisa les poursuites contre Marat...

Avec le mois de mars, nous entrons dans l'ère des grandes mesures révolutionnaires auxquelles Buzot encore va se trouver mêlé... C'en est fini, désormais, de ces périodes tranquilles comme nous en avons vu quelques-unes au début de février. Depuis le 26 de ce mois-là, les passions sont déchaînées; la lutte, sauf pendant une accalmie de quelques jours, va se continuer sans merci entre les deux factions.

CHAPITRE X

Mars juin 1793.

Les grandes luttes entre la Gironde et la Montagne. — Défaite des Girondins. — Journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793. — Fuite de Buzot.

Au commencement de mars, les Girondins ont encore la majorité à la Convention : le 7, Gensonné est élu président; le même jour, Grangeneuve est appelé aux fonctions de secrétaire. Quoi d'étonnant alors, si la Montagne combat avec rage, use de tous moyens, pour détruire la suprématie, bien affaiblie déjà, de ses implacables ennemis ?

Dans ces premières semaines de mars, Buzot ne sortit guère de l'ombre que pour intervenir dans un nouvel incident militaire, rappelant celui du mois de novembre. Le 5, Choudieu demanda qu'on mit à la disposition du ministre de la guerre les volontaires des départements qui continuaient d'affluer à Paris. Buzot, fidèle à ses principes, s'opposa à la motion, en montrant l'utilité de ces troupes disciplinées, dans la capitale en effervescence; Thuriot lui répondit; puis Isnard, Tallien, Barbaroux, Saint-André se succédèrent à la tribune; on décréta seulement que les corps armés des départements maritimes y retourneraient « pour défendre la patrie ».

Ce n'était là qu'une question de peu d'importance; une mesure autrement grave se préparait... Le 9, le maire de Paris, entouré de la municipalité, se présenta à la Convention, y apportant une adresse qui demandait la création d'un tribunal révolutionnaire sans appel. Cette pétition fut aussitôt convertie en motion par Carrier; l'assemblée, presque sans discussion, décréta « l'établissement d'un

tribunal criminel extraordinaire, sans appel et sans recours au tribunal de cassation, pour le jugement de tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires ». Le 10, l'organisation de la nouvelle juridiction fut longuement discutée, et donna lieu à de violents incidents. Buzot, au milieu du bruit, put à peine élever la voix contre la tyrannie envahissante de l'assemblée... « Je rends grâces, déclara-t-il, de chaque moment de mon existence, à ceux qui veulent bien me la laisser, et je regarde ma vie comme une concession volontaire de leur part... Mais au moins qu'ils me laissent le temps de sauver ma mémoire de quelque déshonneur, en me permettant de voter contre le despotisme de la Convention nationale... » Ses amis et lui-même adoptèrent pourtant le décret qui décidait la création de ce tribunal révolutionnaire, mais après toutefois que le projet de Robert Lindet eût été amendé par l'institution auprès de ce tribunal d'un jury pris dans tous les départements français.

Pendant ce temps, Paris s'agitait à nouveau : le mouvement cette fois paraissait bien viser les Girondins. Dans la soirée du 9, les imprimeries du *Courrier des départements*, journal de Gorsas, et de la *Chronique de Paris*, organe de Condorcet, d'autres encore, avaient été pillées par des bandes d'émeutiers. Le 10, au moment même où la Convention délibérait sur le tribunal révolutionnaire, des troupes armées et menaçantes environnèrent la salle, envahissant la terrasse des Feuillants et les rues d'alentour ; le soir, une foule en délire remplit les Jacobins et les Cordeliers, où les meneurs, Fournier, Desfieux, Lazowski, Varlet, Champion, tous individus déjà compromis le 10 août, dénoncèrent la trahison de Brissot et des « intrigants du côté droit » ; des cris de mort encouragèrent les orateurs qui se répandirent ensuite dans les sections, pour y semer l'alarme et y faire voter la création d'un comité d'insurrection. Fournier et Varlet se rendirent même auprès de la Commune, demandant la fermeture des barrières et l'ordre de sonner le tocsin. Ils ne purent rien obtenir d'ailleurs, Pâche et Santerre s'étant

rendus à la Convention pour l'aviser de ce qui se passait ; les autres émissaires n'eurent pas plus de succès, car, sur les quarante-huit sections, quatre seulement adhèrent à l'idée du comité insurrectionnel ; les autres restèrent dans la légalité... Ainsi avortée, cette affaire est connue dans l'histoire sous le nom de « Conjuraison du 9 mars ».

Les Girondins purent se rendre compte du danger qu'ils avaient couru, danger que devait leur rendre plus frappant encore l'arrêté pris par la section du Bon Conseil, portant « qu'il serait envoyé sur le champ une députation à la Convention nationale, pour lui demander que Brissot, Petion, Buzot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Barbaroux, Gorsas, Clavière, Rebecqy, Lanjuinais, etc... fussent mis en état d'arrestation et poursuivis par un tribunal révolutionnaire... » Ce document fut apporté par Lesage à la tribune, le 12 mars, et de longs débats suivirent cette communication, débats dans lesquels se firent entendre les orateurs des deux partis..

Dans cette discussion nous ne trouvons point l'intervention de Buzot, dont le nom figurait pourtant dans la dénonciation du Bon Conseil ; dans les séances qui suivirent, nous ne le voyons aussi paraître qu'à de longs intervalles. On s'est demandé, non sans raison, quel avait pu être le motif de son silence, dans des circonstances si graves pour l'avenir de son parti, alors que les idées de la Montagne avaient déjà fait tant de progrès parmi les masses qu'elles les avaient amenées à demander la mise en accusation des Girondins. Faut-il voir là une tactique politique comme quelques-uns l'ont pensé ? ne doit-on pas y trouver plutôt une marque de découragement ? n'y aurait-il point lieu de placer à cette date les projets de démission dont Buzot parle dans ses *Mémoires* ?... « Ne voulant pas, écrivit-il plus tard, trahir ma conscience et mes principes, j'avais été plusieurs fois sur le point, avant mon expulsion de la Convention, de me démettre d'une place où tous les dangers, celui même de déshonorer ma mémoire, ne me laissaient l'espérance d'aucun bien à faire ; où même notre opiniâtre et inutile résistance ne faisait que prolonger l'erreur des bons citoyens sur la

vraie situation de la Convention nationale. Je ne sais quel amour-propre, qu'on honorait du nom de devoir, me retint à mon poste malgré moi ; mes amis le voulurent, et j'y restai¹ !... »

Dans cette période, il est vrai, se place l'accalmie dont nous avons parlé. Après les instants troublés qui avaient suivi les journées des 9 et 10 mars, il semble qu'une sorte de détente se produit, qu'une tentative de rapprochement cherche à s'établir entre les Girondins et les modérés de la Montagne. Marat ne dit-il pas que, le 15, Guadet tente de se concilier Danton « par des flagorneries outrées » ? de fait, le député de Paris agit alors en conformité avec la droite, au point d'être chargé par elle d'une mission auprès de Dumouriez... Marat lui-même envisage d'un œil plutôt indulgent cet essai d'apaisement, lorsqu'il dit : « On ne parle aujourd'hui que de la réconciliation des deux partis qui divisent la Convention, comme du seul moyen de sauver la patrie. Il est certain que, tant qu'elle sera déchirée par l'esprit de parti, elle sera dans l'impossibilité non seulement de sauver l'Etat, mais de rien faire pour le bien public²... »

C'est dans ces circonstances, malgré les impressions du moment, que, le 22 mars, Quinette et Isnard firent décréter l'établissement d'un comité de salut public « chargé de veiller aux mesures de sûreté générale ». Le 25, on organisa le nouveau pouvoir qui prit le nom de « Commission de salut public », et le 26, les vingt-cinq membres qui devaient le composer furent nommés : Buzot fut élu, avec Dubois-Crancé, Petion, Gensonné, Guyton-Morveau, Robespierre aîné, Barbaroux, Rülh, Vergniaud, Fabre d'Eglantine, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur, Camille Desmoulins, Barère, Quinette, Danton, Siéyès, Lasource, Isnard, Cambacérés et Jean de Bry. La majorité appartenait à la Gironde.

On ne connaît que trop les tristes mesures qui suivirent :

1. Mémoires, p. 32.

2. *Le Publiciste de la République française*, nos CXLVII et CXLVIII.

chaque séance amènera désormais une nouvelle loi de mort ; c'est le commencement de la Terreur... Dans cette voie sanglante où la Montagne entraîne la Convention, les Girondins vont bientôt comprendre qu'ils ne sauraient suivre davantage, et Buzot, rompant enfin son silence, va revenir se placer au premier rang pour diriger l'attaque. Dès le 29 mars, cette nouvelle attitude se fait sentir. Quand Marat se plaint d'être éclaboussé dans les rues par les chevaux de luxe qui devraient être envoyés aux armées, et demande que le maire de Paris soit autorisé à les faire saisir, Buzot s'élève avec force contre le système de dénonciation de l'*Ami du Peuple*, et déclare le côté gauche de l'assemblée responsable des maux de la République.

Avec le mois d'avril commence la suprême convulsion qui s'achèvera le 31 mai. Nous allons voir se dérouler le dernier acte du drame.

Le 1^{er}, les bruits de la trahison de Dumouriez, qui depuis quelques jours circulaient déjà, se précisèrent, et réveillèrent dans l'assemblée, plus violentes que jamais, les passions qui, un moment, avaient paru s'apaiser. De part et d'autre, Montagnards et Girondins s'invectivèrent, se dénonçant mutuellement : Lasource contre Danton ; Penières contre Lacroix ; Birotteau contre Fabre d'Eglantine ; Marat contre Lasource et Gensonné ; Danton contre le côté droit ; on vit tous les députés se dresser, se jetant à la face, dans le tumulte, les plus terribles accusations... Le débat s'acheva par le vote du décret suivant : « *La Convention nationale, considérant que le salut du peuple est la suprême loi, décrète que, sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la nation française, elle décrètera d'accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aura de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain, résultant des dénonciations et des preuves écrites déposées au comité de défense générale, chargé des rapports relatifs aux décrets d'accusation à lancer par la Convention...* » C'était, en germe,

l'arrêt de mort de la Gironde ; par une triste inadvertance, ces dispositions furent adoptées sur les instances d'un Girondin, le citoyen Birotteau.

Dans cette journée, Roland n'avait pas été oublié ; Duhem prononça contre l'ancien ministre de l'Intérieur un violent réquisitoire. Le matin même, d'ailleurs, les scellés avaient été apposés sur ses papiers par ordre de la commission de salut public, dans laquelle pourtant, ainsi que nous l'avons dit, ses amis avaient la majorité. Auparavant, heureusement, on avait eu le temps de faire disparaître ce qu'il pouvait y avoir de plus compromettant ; quand, le 7 avril, à la suite, on lèvera ces scellés, on n'y découvrira rien d'important, au grand désespoir de la Montagne... Celle-ci comptait bien, en effet, qu'on y trouverait du moins la preuve du déshonneur conjugal du pauvre homme, car Camille Desmoulins écrivait peu après dans son *Histoire des Brissotins*¹ : « Jérôme Petion disait confidemment à Danton, au sujet de cette apposition des scellés : — Ce qui attriste ce pauvre Roland, c'est qu'on y verra ses chagrins domestiques et combien le cocuage semblait amer au vieillard, et altérerait la sérénité de cette grande âme. — Nous n'avons point trouvé ces monuments de sa douleur... » On voit donc qu'à cette date, grâce aux indiscretions des intimes de la maison, leurs adversaires savaient qu'un triste drame se jouait chez les Roland. Le nom du moins du « bien-aimé » leur échappait et ils ne devaient point le connaître, car les soupçons, après avoir effleuré bien des personnes depuis Lanthenas jusqu'à Barbaroux, ne s'arrêtèrent point définitivement sur Buzot. Nous pouvons ajouter d'ailleurs que ces soupçons étaient plus injurieux que la réalité, car nous restons persuadé qu'entre notre député et son « amie », il n'y eut jamais rien de contraire à la « vertu » ; la prison, l'exil, la mort, à défaut de leur volonté, allaient bientôt élever entre eux une barrière définitivement infranchissable.

1. *Histoire des Brissotins*, ou fragment de l'histoire secrète de la Révolution et des six premiers mois de la République, par Camille Desmoulins, député de Paris à la Convention. Paris, 1793.

Pour l'instant, Buzot se réserve ; il agit au comité de sûreté générale, en cherchant à contrebalancer l'influence de Danton et de Robespierre ; celui-ci surtout excite son indignation par sa mauvaise foi, et ici se place le récit d'une conversation qu'il eut, précisément au comité, avec le futur dictateur, conversation qu'il a narrée dans ses *Mémoires*.

... « Après quelques débats inutiles à rapporter, je reprochai vivement à Robespierre sa conduite, et reprenant ses éternelles calomnies sur les hommes les plus estimables : « Et moi par exemple, lui dis-je, peux-tu dans l'intimité de ta conscience, peux-tu ici publiquement, en présence de tes amis, inculper la mienne, m'accuser d'improbité, d'ambition, d'intrigues, calomnier mon patriotisme et la droiture de mes intentions ? » — « Non, me répondit Robespierre, non, je t'estime, parce que je te connais bien ; mais on t'a trompé sur notre compte, sur nos vues, et voilà tout. » Je repris : « Comment peux-tu méconnaître la bonne foi, la probité, le patriotisme de Roland ? Oserais-tu dire que Roland soit vendu aux puissances étrangères ? Tu dois connaître aussi son inflexible austérité de mœurs, et son civisme inébranlable, et son ardent amour de la liberté. Tu n'as pas oublié les services qu'il t'a rendus, qu'il était ton plus intime ami sous l'Assemblée constituante ? » — « Non, répliqua Robespierre, je n'accuse point Roland de s'être vendu à l'étranger, mais j'ai cessé de le voir du moment où il a adopté l'opinion de Brissot sur la guerre. » — « Et Brissot, lui dis-je, Brissot dont tu connais l'honorable pauvreté, tu l'accuses d'avoir vendu sa plume et ses talents aux ennemis de la France ! » — « Je ne le crois pas corrompu, reprit Robespierre, mais depuis son opinion sur la guerre, il m'est démontré qu'il n'est pas patriote. » J'allais répondre avec chaleur ; mais le silence et l'intérêt que notre conversation avait fait naître dans le comité excita quelque jalousie. On interrompit avec aigreur notre débat, je répondis de même aux interrupteurs, et Robespierre sortit. Un d'entre nous dit : « Je parie que Robespierre va aux Jacobins recommencer ses odieuses accusations ! » — et

le fait était vrai : il nous calomnia plus fort que jamais¹...

Le 3 avril, on apprit officiellement la trahison de Dumouriez : sa mise hors la loi fut décrétée. C'était le commencement d'une série de mesures successivement arrêtées au cours de cette longue et orageuse séance permanente qui dura jusqu'au 15 du même mois. Nous allons suivre rapidement Buzot durant ces jours troublés, et signaler ses principales interventions.

Dès le mercredi 9, il avait dit quelques mots contre la demande d'impression d'une pétition de la commune ; il ne fut point écouté, car l'assemblée vota l'insertion de cette pétition au Bulletin. Il ne fut pas plus heureux le lendemain quand il s'éleva contre le projet d'Isnard qui demandait la création dans le sein de la Convention d'un comité d'exécution ayant le droit de destituer tous les agents du pouvoir exécutif ; l'ajournement fut bien obtenu ce jour-là, mais la discussion fut reprise le vendredi, et aboutit, le samedi 6, à la constitution du comité de salut public qui devait remplacer la commission des 25. Buzot, jusqu'au dernier moment, lutta contre cette innovation dont il prévoyait les futurs abus, mais c'est inutilement qu'il montra les dangers d'une telle institution qui donnait à un simple comité le droit de faire des lois, droit que seule devait exercer l'assemblée...

Le dimanche matin, les membres du comité de salut public furent désignés par appel nominal ; les Girondins, qui avaient contribué à cette création, purent apercevoir déjà toute l'étendue de leur faute ; huit des élus appartenaient à la Montagne : Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Delacroix, Jean de Bry ; ce dernier, le seul girondin, fut remplacé, sur sa demande, par Robert Lindet, montagnard. Le régime de la Gironde avait pris fin !

Dès lors, devant cette victoire, la Montagne s'enhardit et le 8, une députation de la section du Bon Conseil, admise à la barre, osa réclamer l'arrestation des vaincus : « Ce

1. *Mémoires*, p. 17.

n'est pas seulement dans les légions, s'écria l'orateur, que le traître Dumouriez avait des complices ; le peuple n'est-il pas fondé à croire qu'il en avait jusque dans votre sein ?... Depuis assez longtemps la voix publique vous désigne les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Brissot, les Barbaroux, les Louvet, les Buzot, etc... Qu'attendez-vous pour les frapper du décret d'accusation ? Vous mettez Dumouriez hors la loi, et vous laissez assis parmi vous ses complices ! Vous manque-t-il des preuves ? Les calomnies qu'ils ont vomies contre Paris déposent contre eux. Ne sont-ils pas assez confondus, lorsque dans ce moment d'alarmes ils viennent ici en sûreté ?

« Représentants du peuple, patriotes de la Montagne, c'est sur vous que se repose la patrie du soin de désigner les traîtres ; il est temps de les dépouiller de l'inviolabilité liberticide ; sortez de ce sommeil qui tue la liberté : levez-vous, livrez aux tribunaux les hommes que l'opinion publique accuse ; déclarez la guerre à tous les modérés, les Feuillants, à tous ces agents de la ci-devant cour des Tuileries. Paraissez à cette tribune, ardents patriotes ; appelez le glaive de la loi sur la tête de ces inviolables conspirateurs, et alors la postérité bénira le temps où vous aurez existé... »

La gauche applaudit à grands cris ; malgré les protestations indignées de la droite, les pétitionnaires furent admis aux honneurs de la séance sur la demande de Marat.

Ce n'était là qu'un prélude, car le mouvement allait s'étendre peu à peu. Dès le surlendemain, Petion dénonça une adresse de la section de la Halle aux blés, qui exigeait l'échafaud pour Roland et la mise en accusation des députés coupables. Cette dénonciation fut accueillie encore par les acclamations de la Montagne, qui permirent à Danton, puis à Robespierre de formuler en de longs discours, de violents réquisitoires contre leurs ennemis les Girondins, les enveloppant dans la conspiration de Dumouriez. En un admirable plaidoyer, Vergniaud leur répondit, retournant contre ses adversaires eux-mêmes les inculpations dont ils voulaient accabler

son parti ; son éloquence paralysa du moins pour un instant leurs efforts.

Le jeudi 11, la lutte fut plus violente encore. Elle mit de nouveau en lumière la tactique des deux factions, consistant pour Robespierre à montrer la complicité de la Gironde avec Dumouriez ; pour celle-ci au contraire, à établir l'alliance de la Montagne avec le duc d'Orléans. Ce dernier d'ailleurs avait été arrêté, et, depuis cette arrestation, le parti de Buzot cherchait à établir la trame d'un vaste complot. Notre député, pour cette poursuite, n'était pas un des moins ardents : dans cette même journée du 11, il insista pour que des commissaires fussent sans retard envoyés dans l'Orne, afin d'y retrouver la trace des machinations ourdies par Philippe-Égalité. Après de tumultueux débats qui se prolongèrent jusqu'à minuit, ces commissaires furent élus, au nombre de quatre : Merlin, Cambacérès, Charlier et Lesage.

Un habile pinceau serait nécessaire pour dépeindre, sous ses justes couleurs, le spectacle de la Convention ainsi enfiévrée par les passions : tous ses membres, debout, s'injuriant, s'invectivant les uns les autres ; les tribunes bondées de spectateurs hurlant à l'unisson des députés ; les bandes de pétitionnaires envahissant les couloirs, défilant sans cesse à la barre de l'assemblée. Ce tableau, Buzot lui-même nous l'a laissé, marqué de traits sanglants : « On ne peut se faire une idée de l'insolence de ces coquins-là... Je sentais combien la patience était nécessaire, mais mille fois je me suis surpris tout prêt à brûler l'odieuse cervelle de quelques-uns de ces monstres. Quelles députations, grand Dieu ! Il semblait qu'on eût cherché dans tous les dégorgeoirs de Paris et des grandes villes, ce qu'ils avaient partout de plus sale, de plus hideux, de plus infect. De vilaines figures terreuses, noires ou couleur de cuivre, surmontées d'une grosse touffe de cheveux gras, avec des yeux enfoncés à mi-tête ; ils jetaient avec leurs haleines nauséabondes les plus grossières injures au milieu de cris aigus de bêtes carnassières. Les tribunes étaient dignes en tout de pareils législateurs. Des hommes dont l'aspect effroyable figurait le crime et la misère, des

femmes dont la mine déhontée respirait la plus sale débauche. Quand tout cela, avec les mains, les pieds, la voix, faisait son horrible tintamarre, on se serait cru dans une assemblée de diables !... »

Le vendredi 12 avril amena le dernier succès des Girondins. Sur une ardente philippique de Guadet, ils obtinrent, en effet, un décret d'arrestation contre Marat, coupable d'avoir signé une adresse des Jacobins appelant aux armes contre les ennemis de l'extérieur et les membres « criminels » de l'assemblée, leurs « frères des départements »... *L'Ami du peuple*, prudent, put s'échapper de la salle et se réfugier en un lieu sûr, d'où, le samedi, il annonça à la Convention, par une très longue lettre, qu'il n'obéirait pas à l'arrêt rendu contre lui, devant se conserver au pays pour « démasquer les traîtres ». — « Tant que Salle, disait-il, qui a cherché à soulever son département pour attenter à la liberté des commissaires de la Convention, et qui a cherché à avilir la Convention elle-même en la déclarant du parti de d'Orléans ; tant que Barbaroux, qui a donné l'ordre à un bataillon de Marseillais de s'emparer des avenues de la Convention pour faire passer l'appel au peuple ; tant que Gensonné, qui a entretenu une correspondance suivie avec le traître Dumouriez ; tant que Lasource, parasite de Sillery et auteur de l'élévation de Valence ; tant que Brissot, Guadet, Buzot, Vergniaud, etc... qui ont tenu des conciliabules nocturnes avec Dumouriez, et qui le disculpaient encore, il y a quelques jours, au comité de défense générale, n'auront pas été mis en état d'arrestation, je regarderai comme l'effet d'une conjuration libéricide le décret qui m'a ôté la liberté, le décret qui n'a pour but que d'ouvrir les portes de l'Abbaye aux généraux traîtres à la patrie, aux rebelles de la ville d'Orléans, qui ont fait massacrer les députés patriotes, et aux machinateurs détenus, dans l'espoir que le peuple s'y porterait pour me mettre en liberté... »

1. *Mémoires*, p. 57.

La lecture de ce factum recommença l'agitation ; quand Delaunay le jeune, au nom du comité de législation, vint développer son rapport sur les délits qu'on imputait à Marat, la tempête se déchaîna complètement, ne connut plus de bornes. Des cris enthousiastes saluèrent surtout le rappel de l'adresse des Jacobins qui avait motivé l'arrestation de l'*Ami du Peuple* ; immédiatement les plus ardents de la gauche s'élançèrent à la tribune pour donner leur adhésion à cette adresse sur laquelle ils apposèrent leurs noms, et en demandèrent l'envoi aux départements. Vergniaud appuya cette motion, et Gensonné, se félicitant de l'occasion, réclama la convocation des Assemblées primaires. A ces mots, la Montagne bondit, comprenant le danger, voulut effacer les signatures qui avaient été données ; Camille Desmoulins jouant son va-tout s'écria : « Les meneurs savent que les quarante-huit sections de Paris doivent venir vous demander l'expulsion des vingt-deux royalistes complices de Dumouriez, et comme ils voient le vaisseau prêt à être submergé, ils se disent : Mettons le feu à la Sainte-Barbe, et puisque nous devons périr dans deux ou trois jours... » Les murmures l'empêchèrent d'achever. Dans le bruit grandissant, Buzot riposta : « Si les sections de Paris ont le droit de se convoquer pour venir demander elles-mêmes l'expulsion de quelques membres de la Convention, les départements peuvent suivre leur exemple pour se sauver eux-mêmes. C'est dans les Assemblées primaires que j'appelle mes dénonciateurs, c'est là qu'on nous jugera, c'est là que nous verrons quels sont les plus agréables au peuple... » Puis, après avoir obtenu le renvoi, au lundi, des propositions de Gensonné, il reprit, malgré les interruptions, s'élevant alors en véritable justicier contre Marat : « ... Il est inconcevable que cet homme jette encore la division dans cette assemblée. Il est fort étrange que cet homme ait seul le droit d'être au-dessus de la loi. La Convention n'a jamais assez connu sa puissance ; elle pourrait, dans cette ville qu'on a tant calomniée, trouver cent mille défenseurs, en appelant autour d'elle les bons citoyens. Je demande que Marat soit décrété d'accusa-

tion. La Convention doit enfin réprimer un homme qui a dégradé la morale publique, dont l'âme est toute calomnie, et la vie entière un tissu de crimes. Les départements béniront le jour où vous aurez délivré l'espèce humaine d'un homme qui la déshonore. »

On connaît la suite : le dimanche matin, après vingt-deux heures de débats enfiévrés, Marat fut décrété d'accusation par 220 voix contre 92 ; il accueillit cette nouvelle, dans son journal, par ces lignes : « Voilà la troisième fois que je suis frappé par les ennemis de la patrie... Je l'ai été dans la Convention par la faction royaliste des hommes d'Etat à la tête desquels se trouvent les Guadet, les Vergniaud, les Buzot, les Brissot, les Roland, les Lasource, les Gensonné, etc... et cela pour les avoir poursuivis comme complices de Dumouriez, pour les avoir démasqués comme de lâches hypocrites, d'atroces machinateurs, et les avoir forcés de s'avouer eux-mêmes les partisans de Louis-Philippe d'Orléans, les suppôts de la royauté, les créatures des Capets émigrés et rebelles¹... » Peu après cependant, il était arrêté, et le 24 avril, comparait devant le tribunal criminel où il était acquitté ; de là il était ramené en triomphe au sein de la Convention par un peuple en délire...

La menace de Camille Desmoulins n'avait pas attendu jusque-là sa réalisation. Dès le 15 avril, les commissaires des sections de Paris, le maire à leur tête, s'étaient présentés à la barre, et l'orateur, Rousselin, avait donné lecture d'une pétition, approuvée par trente-cinq sections et le conseil général de la commune. Cette longue adresse énumérait tous les crimes de « Brissot et ses adhérents », et elle concluait à l'expulsion de vingt-deux députés, coupables d'avoir « ouvertement violé la loi de leurs commettants ». La dénonciation s'appliquait à Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salle, Birotteau, Pontécoulant, Petion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Lehardi, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valady et Chambon. — Après cette

1. *Le Publiciste de la République française*, n° CLXX.